

Conseil Municipal du vendredi 5 mars 2021

Mairie d'Audeux

I Débat d'orientation budgétaire

Pour l'élaboration du budget 2021, les points suivants retiennent l'attention du conseil :

- ❖ l'état des huisseries et fenêtres des appartements de la cure sera vérifié. Si nécessaire, leur remplacement sera budgétisé sur 2021 ;
- ❖ dans ces mêmes appartements, les chaudières individuelles sont vieillissantes. A minima, il est nécessaire de budgétiser leur remplacement en cas de panne. Le Conseil en Énergie Partagée (CEP) sera également consulté pour évaluer la pertinence de la mise en place d'une chaudière commune ;
- ❖ les réparations effectuées sur le pont permettant l'accès au bois n'ont pas été suffisantes. Des devis seront demandés auprès d'entreprises compétentes pour sa rénovation complète. Si les coûts sont trop importants, la commune devra interdire l'accès aux véhicules par ce coté du bois.

Concernant la voirie, les études demandées à GBM n'ont pas encore été effectuées. La part des projets à financer par la commune dépend de leur résultat.

Le budget 2021 devant être voté pour le 15 avril au plus tard, le conseil se réunira le jeudi premier avril 2021.

II Projet d'école unique

L'éclairage comptable apporté par Xavier Bulliard permet au conseil de fixer un financement annuel maximal de 15000 €. Un prêt au delà de 20 ans n'est pas envisageable, tout bâtiment nécessitant généralement de nouveaux investissements à cette échéance.

Les propriétaires acceptent la signature d'un compromis de vente sur un an incluant des clauses d'annulation si le projet n'était pas mené à bien. Ceci permettra aux communes et au SIVOM de mener leur réflexions sereinement sur l'année 2021, sans s'engager de façon définitive. La commune d'Audeux donne son accord pour la signature de ce compromis. Le projet pourra continuer si la commune de Chaucenne émet également un avis positif pour cette signature.

La commune d'Audeux proposera dans un premier temps au COPIL de mener une étude globale sur la capacité de financement des trois communes. La conseillère aux décideurs locaux (dépendant de la DGFIP) peut accompagner le COPIL sur ce point.

D'autre part, la commune de Noironte a reçu jeudi 4 mars un courrier de l'Inspection d'Académie qui, après avoir donné un accord de principe oral, émet un avis défavorable

sur le projet, du fait de l'existence de locaux inoccupés à l'école de Pouilley-les-Vignes. Le COPIL envisage, une fois l'étude financière complétée et la faisabilité assurée, une demande de rendez-vous avec l'Inspecteur d'Académie afin de défendre le projet.

Si cette démarche aboutit, le conseil se propose de demander à la population du village, et en particulier aux parents d'élèves, d'exprimer leur avis sur le projet. La commune prendra la décision de s'engager ou non pour la construction de cette école à l'issue de cette consultation.

III Question diverses

- ❖ Un nouveau marché aux fleurs et artisanal sera organisé par la commune avec le partenaire habituel le dimanche 25 avril, à partir de 14h30, place de l'église. Des bons de commandes seront disponibles pour aider le commerçant à constituer son stock ;
- ❖ Suite à la fermeture de la perception de Pouilley-les-Vignes, c'est bien la perception de la place Cassin à Besançon qui assurera le service pour notre commune. Il est néanmoins possible de payer ses impôts en liquide dans les bureaux de tabac agréés ;
- ❖ Le projet de construction d'éoliennes sur la commune voisine de Champagney est abandonné. L'investisseur conserve néanmoins le bail des terrains.